

## Renault Trucks ouvre son cœur aux Restos

jeudi, 10 janvier 2019

Très impliqué dans la démarche des Restos du Cœur, Renault Trucks vient de renouveler son don de trois Renault Master d'occasion à l'association. Ces remises ont eu lieu à Blainville-sur-Orne (14), à Tours (37) et à Meythet (74).



Pour faciliter le travail quotidien des Restos du Cœur, Renault Trucks a remis trois Master d'occasion par l'intermédiaire de ses concessionnaires locaux. Déjà en 2017, la firme avait remis 3 Masters à cette association. Cette année, ce sont les antennes départementales de Blainville-sur-Orne, dans le Calvados (14), Tours, dans l'Indre-et-Loire (37) et Annecy (Meythet plus précisément) en Haute-Savoie (74) qui ont eu les honneurs. Chaque véhicule est en outre accompagné d'un contrat d'entretien d'un an, offert par le distributeur et réparateur local Renault Trucks.

À Blainville-sur-Orne, c'est Yves Litzellmann, bénévole des Restos du Cœur, qui a reçu les clés des mains de Christophe Loyer, directeur de l'usine Renault Trucks locale, l'un des quatre sites de production en France du constructeur.

À Tours, Michel Flamé, président des Restos du Cœur d'Indre-et-Loire a reçu ses clés de la part de Bertrand Desmaison, directeur de la concession Renault Trucks Tours (Groupe Dours). *«Nous sommes fiers de pouvoir apporter notre modeste contribution. Nous espérons que ce véhicule participera à*

*améliorer le fonctionnement de l'association, dont la mission quotidienne est indispensable dans le département», a-t-il déclaré.*

Pour la Haute-Savoie, c'est Stéphane Pontier, directeur du pôle Est chez Bernard Trucks, qui a remis les clés du Master à Didier Lotte, président de l'antenne départementale des Restos du Cœur Haute-Savoie. Ce véhicule tombe «à point nommé» et «tourne déjà à Annemasse pour récupérer les produits frais des différents supermarchés. Ce don a été apprécié et permet ainsi d'avoir un véhicule aux normes réglementaires pour respecter la chaîne du froid», assure ce dernier.

---

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite